

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

**EXCUSES :** Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADÉ), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Frédéric LEMARCHAND (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Michel PARVY), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Christine RIFFAUD.

**ABSENT :** Xavier NOUHAUD.

Dominique MARQUET a été élu secrétaire de séance.

### 2017-075 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADHESION A L'ASSOCIATION RELAIS INFO SERVICES

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu le courrier de l'association *Relais Info Service* demandant à la Communauté de Communes de Noblat d'adhérer à l'association.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat verse une subvention à l'association *Relais Info Service*, suite à la passation d'une convention triennale, d'un montant de 1,05 € / an / habitant de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président expose que l'association *Relais Info Service* a décidé de fixer à 600 € l'adhésion de la Communauté de Communes de Noblat pour l'année 2017 (contre 310 € jusqu'à 2016 inclus).

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Approuve** l'adhésion la Communauté de Communes de Noblat, en 2017, à l'association *Relais Info Service* pour un montant de 600 €.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 20 avril 2017

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Développement économique - adhésion à l'association Relais Info Services

**Date de transmission de l'acte :** 21/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/04/2017

**Numéro de l'acte :** 2017-075 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20170406-2017-075-DE

**Date de décision :** 06/04/2017

**Acte transmis par :** Alain DARBON

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions